



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Recours en secondaire et en supérieur : on vous accompagne !



INFOR JEUNES TE PROPOSE UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ SUR INSCRIPTION PRÉALABLE

→ AU 02 733 11 93

067
RUE LOUIS SCITTAIRE 13-14
1000 BRUXELLES

 InforJeunes
www.inforjeunes.be

C'est la période des décisions de fin d'année. Pas de panique

!

Infor Jeunes organise dès maintenant des ateliers pour aider les jeunes à rédiger leur recours (secondaire ou supérieur).

Objectif : comprendre vos droits, structurer votre argumentation et maximiser vos chances d'acceptation.

Les ateliers ont lieu soit en matinée à partir de 10h30. Soit en après-midi pendant nos permanences de 13 à 18h.

Venez avec vos documents scolaires (décision d'échec, bulletin scolaire...), vos arguments et votre motivation.

Retrouvez également nos pages sur le [recours contre une décision du conseil de classe ou du jury de qualification](#) et le [recours dans l'enseignement supérieur](#)



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Poursuivre des études en Belgique : équivalences de diplômes

Tout savoir sur l'équivalence de diplômes : pour étudier dans l'enseignement secondaire, pour étudier dans l'enseignement supérieur, alternatives et recours en cas de refus...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Blocus : comment obtenir une aide financière pour

remplacer ton job étudiant ?



Tu bosses pour financer tes études, mais le blocus arrive et tu te demandes comment tout gérer ? Bonne nouvelle : certaines universités proposent une aide financière pour compenser les revenus que tu perds si tu arrêtes ton job pendant les examens. On t'explique tout !

C'est quoi cette aide ?

Appelée « **allocation job** » ou « **allocation compensatoire examens** », c'est un coup de pouce financier pour te permettre de te concentrer sur tes révisions sans stresser pour tes finances. Les montants peuvent aller jusqu'à **859 euros par mois**, selon ce que tu gagnais avec ton job.

Qui y a droit ?

Les conditions varient selon ton université, mais en général tu y as accès si :

- **Tu travailles régulièrement** comme étudiant.
- **Tu es en situation financière précaire** (critères définis par chaque université).
- **Tu remplis un formulaire** avec quelques documents (fiches de paie, justificatifs financiers, etc.).

Par exemple, à l'ULB : cette aide est accessible si tu es

boursier ou bénéficiaires d'une réduction de minerval. À l'UNamur, tu dois prouver que ton job est indispensable pour financer tes études. À l'UCLouvain Saint-Louis, il suffit de montrer tes revenus des trois derniers mois.

Pour plus d'informations sur les conditions et marches à suivre tu peux consulter ces pages :

UCLouvain :
<https://uclouvain.be/fr/sites/saint-louis-bruxelles/aides-financieres.html>

ULB :
<https://www.ulb.be/fr/aides-financieres-et-sociales/aides-financieres>

UNamur :
<http://www.unamur.be/fr/campus/bien-etre/aides-financieres-sociales>

C'est quoi le montant ?

Le montant que tu reçois dépend de tes revenus précédents.

Exemple : si tu as gagné 300 euros par mois avec ton job, ton université peut te verser cette somme en décembre et janvier. Certaines universités, comme l'UCLouvain Saint-Louis, sont flexibles sur les plafonds pour aider un maximum d'étudiants.

Alors, renseigne-toi vite auprès de ton université et prépare ton blocus l'esprit tranquille !

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)
- [Suivre](#)
- [Suivre](#)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be



.brussels 

au coeur de l'emploi

